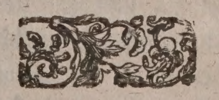
RELATION DE CE QVI S'EST FAIT ET PASSÉ EN PARLEMENT
le Ieudy iij. Octobre 1652.

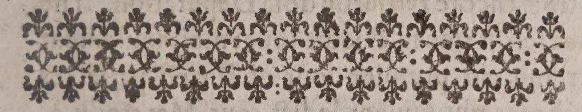
EN PRESENCE DE SON ALTESSE Royale, & plusieurs Ducs & Pairs de France.

Auec la Response faite par le Roy à Monsieur le Marquis de Ioyeuse, Et la Reception de Monsieur le Duc de Guyse au Parlement.

Ensemble l'Arrest d'emprisonnement de trois personnes pris dans le Palais faisant des cris portant à Sedition.



A PARIS,
Chez LAVRENT LAVREAV,
M. DC. LII.



RELATION

DE CE QVI S'EST FAICT & passé en Parlement le Ieudy 3 Octobre 1652.

En presence de son Alt. Royale, & plusieurs Ducs & Pairs de France.

Auec la Response faite par le Roy à Monsieur le Marquis de Ioyeuse, & la Reception de Monsieur le Duc de Guyse au Parlement.

Ensemble l'Arrest d'emprisonnement de trois personnes pris dans le Palais, faisant des cris portant à Sedition.

PAR l'Arrest du Samedy 28. Septembre sur ce que Monsieur de Ioyeuse enuoyé vers le Roy de la part de Monsieur le Duc de Lorraine n'estoit de retour, l Assemblée tenuë ledit iour auroit esté continuée & remis au Mercredy deuxiesme d'Octobre, dans lequel, & parce que ledict sieur n'e-

ſtoit encore retourné de ſa Deputation. Il ne ce ſeroit rien faict ledit iour : mais ſeulement remis au premier iour qu'il c'eſt paſſé les choſes qui ſuiuent ledict iour Mercredy 2. Octobre, Monſieur de Ioyeuſe eſtant arriué au Palais d'Orleans ſur le ſoir, apres auoir rendu les reſpects & ſoubmiſſions qu'il doit, & eſt obligé à ſon Alteſſe Royale, & fait recit de ſa Deputation, ſon A. R. auroit auſſitoſt fait ſçauoir à Meſſieurs du Parlement qu'il y auroit Aſſemblée le lendemain, pour deliberer tout ſur la Reſponce faicte audict ſieur de Ioyeuſe, que ſur les occurrances preſantes : Le Ieudy 3. Octobre ſon Alteſſe Royale ſe ſeroit renduë en la Saincte Chapelle du Palais, accompagné de Meſſieurs les Ducs de Guyſe, de Briſſac, de la Roche-foucault, de monſieur le mareſchal d'Eſtampes, & autres Seigneurs, ſur les huict heures du matin dans lequel temps Monſieur le Bailleul Preſident au Mortier ; auec quatre de Meſſieurs des Conſeillers de la Grand Chambre le ſeroient venu querir, & comme il entroit dans la Grand Salle du palais, il ſeroit arriué que pluſieurs perſonnes auroient crié *Viue le Roy, point de ſuitte & la Paix*, diſans que ſi on ne lă faiſoit, ils verroient bien ce qu'ils auroient

roient à faire, ce qui n'auroit pas empesché son A. R. de continuer son chemain, & apres estre entré dans la Grand Chambre, ses personnes auroient continué leurs cris plus qu'auparauant, dequoy ayant esté donné aduis a l'Assemblée son A. R. en seroit sortis, & assisté de ses Gardes Françoise & Suisses, auroit si bien fait que dans le moment qu'il a parut, cette faction a esté estouffee des sa naissance, toutes-fois apres en auoir faict arrester trois des principaux, le premier desquels s'appelle Marinet que l'on dit estre le chef des Crocheteurs, le second Anery, & le troisiesme Tambourg, lesquels pour faire leurs faction auec autres de leurs caballe, on dit qu'il ont touché par aduance vne somme de sept-cens liures d'vne Dame nommé Guerin, logée dans le Cloistre Nostre-Dame, & que ses factieux ayans esté conduits & deposée sans Garde dans le Parquet des Huissiers.

Son Altesse Royale estant rentré & pris sa place ordinaire, & Monsieur le Mareschal d'Estampes representé ce qui venoit de se passer dans la salle du Palais, la plus-part de messieurs auroient dit, qu'il falloit amener ses trois prisonniers pour estre enquis sur le

ſujet de leur faction & entrepriſe, & en ſuitte ſur le champs procedé contre eux comme factieux, & perturbateur du repos publique: pour coupper la racine à vn mal qui en pourroit bien produire d'autres, s'il n'y eſtoit promptement pourueu. Neantmoins Monſieur le preſident de Neſmond qui preſidoit dans l'Aſſemblée n'auroit approuué c'eſt aduis, & auroit eſté d'vn autre aduis qui eſtoit de les mettre priſonniers, & leur enuoyer des Commiſſaires pour les interroger, lequel aduis auroit eſté ſuiuy, & Meſſieurs le Meuſnier & Laiſné Conſeilers, auroient eſté commis pour faire l'inſtruction, leſquels à l'inſtant les ſeroient allés interroger.

Apres quoy ſon A, R. a preſenté à la Compagnie par vn Diſcours tres-éloquant digne de ſa naiſſance Monſieur le Duc de Guyſe, lequel auſſi-toſt à teſmoigné vne ſatis-faction ſans exemple de ſe voir hors de captiuité, dans laquelle il eſtoit il y a long-temps. La Compapnie n'a pas moins teſmoigné ſa joye de voir ce Prince en eſtat de pouuoir ſeruir la France, comme tres-Genereux, que Monſieur de Guyſe en à teſmoigné de ſa liberté dans ce temps.

Son Alt. Royale dit à la Compagnie que

Monsieur de Ioyeuse estoit venu pour luy rendre compte de sa Deputation vers le Roy; Apres en auoir faict le debris il a esté arresté d'vne mesme voix que il seroit deputé vers le Roy, pour le remercier de ce qu'il luy auoit pleu donner Audiance & ouïr Monsieur de Ioyeuse, & cependant supplié de rechef de donner vne Amnistie Generalle & dans d'autres formes que celle qu'il a baillée, & laquelle seroit verifiée en la Compagnie.

Son Alt. Royale, a encores dit à la Compagnie que les six Corps des Marchands l'estoient venu trouuer le iour d'hyer, & luy auoient faict voir la Responſe que le Roy leur auoit baillée par escrit sur le suiet de leur Deputation, que le iour precedent les Escheuins de l'Hostel de Ville l'estoient semblablement venu trouuer, & monstré la Response que ledit Seigneur Roy leur auoit baillée, que il estoit necessaire de voir icelles en la Comgagnie, pour aduiser aux moyens que l'on y peut apporter. Apres lecture faite desd. deux Responses faites aux Escheuins & six Corps des Marchands de la Ville de Paris, l'heure d'vnze heurs ayant sonné l'Assemblée a esté remise à Samedy prochan.

FIN.